

FÉVRIER 2026



# NEWSLETTER

ASSOCIATION FRANÇAISE DES DIRECTEURS DES SOINS

## TOUTE L'ACTUALITÉ AFDS

### ÉDITORIAL

À l'aube de 2026, nous formulons le vœu que cette nouvelle année soit porteuse de projets ambitieux, de dynamiques renouvelées et de collaborations toujours plus fructueuses avec nos partenaires et les pouvoirs publics. Nous souhaitons qu'elle marque une étape déterminante dans l'évolution du statut des directrices et directeurs des soins, dans la continuité de celle de nos collègues directeurs d'hôpitaux, et dans la pleine reconnaissance de leur rôle au sein des équipes de direction, des instituts de formation et des politiques de santé, quels que soient les lieux d'exercice.

Dans cette perspective, l'Association Française des Directeurs des Soins a déjà rencontré en ce début d'année, les conseillers de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre chargé de la Fonction publique, afin de porter notre vision et nos attentes au plus haut niveau de l'État. Le renouvellement de nos ministres de tutelle rend ce dialogue indispensable. L'année 2026 sera rythmée par de nombreuses actions et rendez-vous structurants, portés par l'AFDS et ses partenaires, qui nécessitent un collectif fort et engagé.

Pour chacune et chacun, que 2026 vous apporte réussite dans vos missions, épanouissement dans vos équipes et reconnaissance pleine et entière de votre rôle essentiel au sein du système de santé pour lequel vous exercez. Votre adhésion accroît notre force dans l'influence de nos réflexions et dans l'action. Merci de votre confiance pour l'année 2026.

L'Association Française des Directeurs vous souhaite une très belle année 2026 pour vous et vos proches.



02 41 35 54 02



[presidence@afds-directeurs-soins.fr](mailto:presidence@afds-directeurs-soins.fr)  
[secretariat@afds-directeurs-soins.fr](mailto:secretariat@afds-directeurs-soins.fr)



[www.afds-directeurs-soins.fr](http://www.afds-directeurs-soins.fr)



AFDS



# L'AGENDA AFDS 2026

## Les Journées de l'ADH

12 et 13 mars 2026

34es JOURNÉES  
NATIONALES  
DE L'ADH

QUEL HÔPITAL,  
QUEL SYSTÈME DE SANTÉ EN 2050 ?  
UN DÉFI DÈS AUJOURD'HUI



12 MARS 2026

Banque Française Mutualiste  
Paris 13e

13 MARS 2026

NewCap Event Center  
Paris 15e



## People 4 Health Salon Infirmier

25 et 26 mars 2026



## Les Rencontres Annuelles des Cadres

30 et 31 mars 2026



## SANTEXPO

19, 20 et 21 mai 2026

L'ÉCOSYSTÈME RÉFÉRENT DE LA SANTÉ ET DU MÉDICO-SOCIAL

# SANTEXPO



19, 20 ET 21 MAI 2026, À PARIS  
PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES HALL 1



*L'Art d'exercer, d'inventer et de manager autrement*

## Journées Nationales d'Étude des Directeurs des Soins

7 - 8 - 9 OCTOBRE 2026

LE CENQUATRE #104 | PARIS

## Haute Autorité de Santé

### Mission HAS sur les ratios soignants

La HAS conduit actuellement la mission ratios de soignants par lit ouvert. Cette mission vise à établir des recommandations nationales sur les dotations en personnel soignant, en premier lieu dans les unités de soins critiques en néonatalogie, ainsi qu'en psychiatrie et soins palliatifs, où les enjeux de qualité des soins, de sécurité des patients, de charge en soins et de conditions d'exercice sont particulièrement sensibles.

C'est dans ce contexte que la HAS fait appel à l'AFDS pour son expertise. Les adhérents de l'AFDS recevront prochainement un appel à candidature pour apporter leur contribution à ce projet.

# ACTEURS DE LA FRENCH CARE



## La French Care

### Convention de Partenariat

Vendredi 16 Janvier 2026



Lors du dernier Conseil d'Administration de l'AFDS à la Fédération Hospitalière de France, le Professeur TESNIERE, Président de la French Care est venue présenter cette communauté rassemblant les professionnels du secteur de la santé, publics et privés aux délégués régionaux. Cette rencontre s'est conclue par la signature d'une convention de partenariat

## PARTICIPATION DE L'AFDS AUX JOURNÉES NATIONALES DU CLUB UTILISATEURS SIIPS 2026

Marie-Renée PADELLEC

Participation à la table ronde sur la « Valeur ajoutée de la méthode SIIPS pour la direction des soins pour la pondération des ratios d'effectifs ». Sujet en lien avec la loi n° 2025-74 du 29 janvier 2025 sur les ratios soignants-patients, texte visant à instaurer un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé et à améliorer la prise en charge des patients et les conditions de travail des soignants, mais dont l'application reste un défi. La loi a été adoptée par le Parlement et publiée au Journal officiel, avec une entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2027.

La HAS est chargée de définir les ratios de qualité pour chaque spécialité et type d'activité de soins hospitaliers. Ceux-ci seront validés dans chaque établissement après avis des commissions médicales d'établissement et des commissions des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques. Les ratios de qualité seront établis par décret pour une période maximale de cinq ans et devraient prendre en compte les besoins spécifiques à la spécialisation et à la taille de l'établissement.

L'AFDS souhaite apporter sa contribution, dans des groupes de travail, avec d'autres structures, afin d'apporter sa réflexion pour la détermination d'un référentiel. L'AFDS souhaiterait que la HAS intègre des critères et indicateurs nécessaires pour pondérer les éventuels ratios. Si le ratio n'est pas pondéré au regard de la spécificité des disciplines des unités de soins, de la population soignée et la variabilité des structures et organisations internes des établissements de santé, le côté opposable des ratios pourrait entraîner des fermetures de lits.

L'appui sur la méthode et cotation SIIPS peut être un élément de pondération neutre et robuste (correspondant à la réalité clinique des patients), avec la possibilité d'intégration des AAS déléguables (sachant que 35% des AAS relèvent des activités paramédicales) et voir, à terme, de permettre de répondre à une équité territoriale et de valoriser le codage PMSI. Certains pré-requis sont cependant nécessaires à cette démarche de pondération à posteriori comme :

- La prise en compte d'indicateurs complémentaires, type DMS, IPDMS, turn-over des patients
- L'exhaustivité des recueils de données SIIPS au niveau quantitatif et qualitatif
- La qualité des écrits dans le dossier patient (soins techniques et relationnels souvent mal tracés contrairement aux soins de base)
- L'engagement de l'encadrement de proximité sur la qualité du recueil
- La possibilité de requêtes et d'extraction des données de la part des établissements de santé
- La nécessaire et irréprochable rigueur scientifique des études.

L'ensemble de ces éléments ont été abordés dans les tables rondes faisant émerger des prospectifs possibles intégrant les SIIPS dans les ajustements des ratios sous réserves de travaux les solidifiant...





# MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS GIQUEL

Conseiller Fonction Publique, Dialogue Social et Territorial auprès du  
Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État

Mercredi 28 janvier, 2026



Un temps d'échange, de dialogue et d'écoute qui a permis d'aborder l'engagement d'un travail sur la revisite du statut des Directeurs des Soins et à associer une refonte du régime indemnitaire, la promulgation à venir courant février des textes alignant la grille indiciaire des postes fonctionnels sur la grille de rémunération indiciaire des Directeurs des soins, ainsi que le travail de la DGOS pour finaliser l'alignement de l'indemnisation des élèves Directeurs des Soins sur l'indemnisation des élèves DH et D3S à l'EHESP. Il a été évoqué longuement l'attractivité de la fonction des Directeurs des Soins, l'accessibilité au concours et la valorisation de la fonction.

Nous avons échangé également sur l'évolution des métiers paramédicaux au regard de l'intégration de l'intelligence artificielle et du besoin de coordination des parcours, notamment en intégrant plus et mieux les IPA. Enfin, un partage de réflexions autour de la loi sur le ratio minimum de soignants au lit des patients a permis de positionner l'attention à créer une base de ratio s'appuyant sur des bornes basses et hautes et des indicateurs spécifiques médico-économiques, logistiques, architecturaux, singularité

des disciplines et des territoires pour permettre la structuration des équipes soignantes.

Nous remercions Monsieur le Conseiller de son écoute, de la qualité des échanges et du temps accordé à l'AFDS.



26 JANVIER

Rencontre avec la Nouvelle  
Directrice Générale du SIDIIEF

HADIL SHENDI



29 JANVIER

3e journée nationale de formation continue des médiateurs

Patrick JAVEL

Journée Nationale de formation des médiateurs régionaux, inter-régionaux et des conciliateurs organisée par Christiane COUDRIER, Paul CASTER et Dominique MAIGNE, médiateurs régionaux sous la Présidence de Danielle TOUPILLIER, Médiatrice Nationale.

Des retours d'expériences riches et conclusifs quant à la pertinence des dispositifs de conciliation et de médiation. Il reste encore à diffuser plus largement l'information en particulier auprès des soignants et de l'encadrement. Constat confirmé par une étude menée par des médiateurs régionaux, dont Olivia RUFAT, Directrice et médiatrice avec deux données qui interpellent : sur 80% de répondants PNM, 94% des répondants déclarent ne pas connaître ces dispositifs. Il apparaît essentiel d'informer et de former les soignants, les cadres, les cadres supérieurs et des Directions des Soins. Cela passera aussi par plus de professionnels soignants engagés dans les commissions de conciliation.

Certes, l'encadrement contribue à prévenir ou à résoudre certains conflits au quotidien, mais la conciliation et la médiation s'appuient sur un socle de compétences et d'outils qui consolident, sécurisent les pratiques. L'AFDS, en signant une convention sur cette thématique lors des JNE de Dijon en 2025 a officiellement signifié son engagement. L'AFDS souhaite désormais le renforcer et invite l'ensemble des DS à promouvoir cette démarche dans leurs hôpitaux, services, instituts de formation ainsi qu'à partager avec leurs délégués régionaux et le CA, toutes les initiatives qui y contribuent.





**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ENTRETIEN AVEC JORDAN CHALLIER**

Conseiller spécial, en charge de la formation, des compétences, de l'attractivité des métiers et du dialogue social, auprès de la  
Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des  
Personnes Handicapées

Mercredi 4 Février, 2026

---

Le Conseiller spécial, chargé de la formation, des compétences, de l'attractivité des métiers et du dialogue social au cabinet de la Ministre a reçu les membres du bureau de l'AFDS le 4 février 2026. Cet entretien a été l'occasion d'échanger sur l'importance pour l'attractivité des métiers d'engager des travaux sur la refonte du statut des Directeurs des Soins. Pilotes des organisations des soins en collaboration avec les encadrants médicaux, coordonnateurs et pilote des apprentissages et de la professionnalisation des métiers paramédicaux, médiateurs, facilitateurs des politiques d'établissements, de la coordination avec les universités les directeurs des soins, membres de l'équipe de direction, attendent l'engagement de travaux sur la valorisation de leur statut.

Cette fonction indispensable à notre système de santé manque notablement de valorisation et aujourd'hui d'autant plus avec la refonte du statut de leur collègue Directeur des Soins. L'encadrement de proximité et supérieur ne voit pas toujours l'intérêt de s'engager dans cette fonction de direction aux responsabilités importantes, à la charge mentale forte, alors que sa valorisation reste si pauvre. Monsieur CHALLIER confirme cette nécessité, ainsi que l'accord du Ministère de la Fonction Publique pour engager une réflexion, sans toutefois avoir d'enveloppe budgétaire. Il propose donc une réflexion par étape progressive sans réellement de visibilité à ce jour. Cet entretien a été l'occasion également d'aborder la refonte des études infirmières et leur mise en œuvre prochaine, ainsi que la mise en œuvre de la loi ratio et toutes les questions inhérentes à sa mise en œuvre.

Une rencontre des membres du bureau de l'AFDS avec Monsieur Le Président de l'ONI, M.DESBOUCHAGES, et Madame la Secrétaire Générale Adjointe, Mme VANTELLE ce 6 février 2026 a permis d'aborder de nombreux sujets sur lesquels l'AFDS et l'ONI pourront collaborer pour co-construire et ou partager des réflexions : la loi infirmière, la loi ratio, la vaccination des professionnels de santé, les violences sexistes et sexuelles, la certification des professionnels de santé... Les perspectives de collaboration sont posées. Des rendez-vous seront planifiés pour poursuivre ces partages.

Merci à Monsieur Le Président et à Mme la Secrétaire Générale Adjointe pour ce moment d'échanges riches et ouverts.

26 Janvier 2026

Courrier adressé à la DGOS

"Alertes relatives aux enjeux de l'universitarisation pédagogique de la formation infirmière"

Des inquiétudes restent présentes dans la perspective de mise en œuvre de la refonte du métier infirmier ainsi que de l'universitarisation et l'ingénierie de formation qui l'accompagne. La FHF, l'AFDS, la Conférence des DG de CHU et la conférence des DG de CH ont souhaité alerter la Directrice Générale de la DGOS dans un second courrier qui lui a été adressé le 26 Janvier 2026.

Les questions du financement des instituts dans le cadre de reversement par le conseil régional, de la gouvernance avec le rôle des IFSI et des Directeur des Soins Coordonnateurs d'institut dans la gouvernance, ainsi que l'organisation des stages sont les points d'inquiétudes soulevés. Les adhérents peuvent retrouver ce courrier sur l'espace adhérent du site de l'AFDS : <https://afds-directeurs-soins.fr/publications/>

Édition  
2026

## Trophées AFDS &amp; MNH

Organisés par l'AFDS et la MNH, en partenariat avec l'EHESP, avec le soutien de la revue Soins Cadres



Afin de valoriser la profession de Directeur des soins dans toutes ces composantes, l'Association Française des Directeurs des soins (AFDS) et la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) se sont associés pour mettre en lumière les projets innovants réalisés par les Directeurs des soins, illustrant leur place de maillon incontournable dans la structuration des logiques paramédicales, médicales et administratives.



L'AFDS et la MNH lancent la 4e édition des Trophées

AFDS & MNH Directeurs des soins et décerneront en 2026 :

Un Trophée catégorie Directeur des Soins en établissement Hospitalier

Un Trophée catégorie Directeur des Soins en Institut de Formation

Un Trophée Directeur des Soins en Formation à l'EHESP

Date d'ouverture  
01/01/2026 - 00:01:00 (Europe/Paris)

Date de fermeture  
06/07/2026 - 23:59:00 (Europe/Paris)

La cérémonie de remise des prix se déroulera lors des 24èmes Journées Nationales d'Etude des Directeurs des soins de l'AFDS, du 07 au 09 octobre 2026 à Paris.

## CONTACTS



Équipes des Trophées AFDS x MNH Directeurs des soins  
[trophee-ds@mnh.fr](mailto:trophee-ds@mnh.fr)



Gauthier MARTINEZ, Directeur des Partenariats Santé de la MNH  
[gauthier.martinez@mnh.fr](mailto:gauthier.martinez@mnh.fr)



# INTERVIEW

## Valérie BOUGEARD

**Responsable de formation des Directeurs des Soins  
École des Hautes Études en Santé Publique**



**Aurélien CADART [A.C.] : Un petit point sur la situation de la nouvelle promotion qui est rentrée début janvier, en termes d'effectifs et d'attractivité du métier ?**

**Valérie BOUGEARD [V.B.] :** C'est une promotion nettement plus nombreuse que celle de l'année dernière. On est donc à 59 élèves dans cette promotion à ce jour, ce qui représente près de 50 % de plus que l'année dernière, ce qui est quand même assez conséquent, qui est probablement la résultante aussi de toutes les actions en faveur du développement de l'attractivité de la filière. Une moyenne d'âge qui, par contre, est stable d'année en année. Cette année, on atteint quand même la barre des 50 ans. Voilà, on la dépasse d'un tout petit peu. Cela veut dire que quand même qu'on a des gens qui sont toujours un petit peu d'un profil finalement similaire, en troisième partie de carrière. Par contre, ce que je constate, c'est que le profil évolue d'année en année, avec un nombre de personnes qui fait déjà fonction de directeur des soins, qui est grandissant chez les candidats qui se présentent, et qui sont du coup reçus. Alors, ça n'exclut pas les autres, mais leur nombre est quand même de plus en plus conséquent.

**A.C. : Quand tu parles des actions sur l'attractivité, tu peux en citer quelques-unes ?**

**V.B. :** Celle qui m'a particulièrement marquée, je dirais que ce sont les podcasts qui ont été faits par Hospimedia. Je pense que ce sont des outils qui ont été visibles par un grand nombre de personnels qui ont pu, être concernés, en tout cas, qui se sont à un moment donné, posé la question de savoir s'ils allaient se présenter au concours. D'ailleurs, quand j'ai posé la question aux élèves, quand ils sont rentrés, s'ils les

avaient consultés, quasiment tous. Cela veut dire que c'est regardé, c'est écouté. Alors après, est-ce qu'il y a une action plus qu'une autre dans ce qui concourt à l'attractivité ? Je pense que c'est un ensemble d'actions, qui peut être conséquent, le bouche-à-oreille, bien sûr. Je pense qu'il y a un impact des réseaux sociaux. Cela concourt à davantage de visibilité par la communication qui se développe. Je pense que l'association aussi, œuvre énormément, l'AFDS, au niveau de sa visibilité, également sur les réseaux. Ce n'est pas le statut qui le rend pour le moment encore attractif. En-tout-cas, je ne pense pas que ça ait participé à son intérêt. Ce qui peut-être, participe quand même à l'attractivité, c'est l'absence de baisse du volume des places au concours, alors que beaucoup de postes sont vacants. On aurait pu imaginer à un moment donné que ça soit une autre stratégie qui soit privilégiée, en disant que finalement, puisqu'on n'arrive pas à remplir ni les promotions, ni les postes, nous baissons le volume. Donc, il y a quelque chose autour du souhait de maintenir quand même un haut niveau de postes à pourvoir. Donc, je pense que ça participe aussi à l'attractivité de la fonction.

**A.C. : Un des sujets était le recrutement des jeunes cadres ou des cadres, pas forcément justement un profil faisant fonction ou cadre sup. Est-ce que du coup, cela s'est moins noté ? Est-ce que tu as une idée sur comment on pourrait faciliter cette venue ?**

**V.B. :** Oui, ce sont des sujets sur lesquels j'ai été questionnée au début de ma prise de fonction. Beaucoup moins maintenant. Je ne suis plus tellement questionnée sur ces sujets d'accès à des non-cadres. J'ai l'impression que c'est un sujet qui n'est plus vraiment d'actualité, ni une

priorité pour essayer de rendre la fonction attractive.

Et puis, par rapport à ce que j'évoquais précédemment, où finalement, le profil des gens qui rentrent, c'est quand même des gens qui sont confrontés à la réalité. Je ne pense pas que ça aille vraiment dans le même sens. On voit bien quand même qu'il y a une grande complexité de l'exercice. Les retours que j'ai des anciens élèves le démontrent. Ils sont très rapidement happés par la réalité, très rapidement confrontés à des situations très compliquées, hybrides, avec souvent des responsabilités très élargies, un peu comme ce que tu évoquais, de la responsabilité à la fois en gestion et en formation, ce qui, du coup, rend l'exercice plus exigeant. Et donc, je ne suis pas persuadée que finalement, les profils non-cadres soient ni armés, ni d'emblée volontaires pour pouvoir s'engager dans cette perspective. En-tout-cas, moi, je n'ai pas de prise de contact de façon directe ou indirecte par des gens qui seraient intéressés pour accéder à cette fonction sans passer par la case cadre ou cadre sup.

**A.C. :** Sur les perspectives à venir, dans la formation, dans les liens que vous avez pu mettre en place, au niveau de l'EHESP ?

**V.B. :** Pour le moment, il s'agit surtout de travailler sur la cohérence entre nos maquettes, entre les différentes formations de directeur. Je pousse pour que quelque part, on développe aussi la période de préparation à la prise de fonction, parce qu'on voit bien que les périmètres évoluent avec par exemple, la qualité qui devient aujourd'hui, finalement une direction fonctionnelle de plus en plus confiée à des directeurs de soins, en même temps qu'une direction de soins, dès une première prise de poste. Donc ça, c'est quand même une évolution assez majeure, ça fait partie des évolutions qui sont déjà un peu en route. L'année dernière, on a mis en place une semaine de préparation à la prise de fonction, ce qu'on appelait "la spécialisation". Cette année, on passe à un peu plus de deux semaines, en essayant peut-être d'aller jusqu'à l'hybridation de certains publics, notamment sur la qualité, avec les élèves directeurs des soins et les directeurs d'hôpital qui se destinent à un poste de directeur "Qualité". Je pense qu'il va falloir pousser à cette meilleure articulation, complémentarité, dans les prochaines années et ne pas hésiter à aller dans des exigences plus techniques, pour pouvoir permettre l'opérationnalisation en sortie de formation. Les



PROMOTION DES ÉLÈVES DIRECTEURS DES SOINS 2026

évolutions de l'école, pour le moment, il n'y a pas de grandes transformations hormis quand même du côté des DH, avec leur statut arrimé à la haute fonction publique, ce qui va peut-être se traduire par de nouvelles exigences en matière de parallèle avec l'INSP, l'Institut national du service public, l'ancienne ENA. Mais du coup, il faut toujours qu'on veille à la fois à la complémentarité et à l'articulation entre nos fonctions. Donc cela fait partie des choses sur lesquelles il faut toujours être un peu avant-gardiste et un peu proactif.

**A.C :** Ces retours, notamment sur la professionnalisation sont issus à la fois des anciens élèves, des recruteurs, entre guillemets. Est-ce que vous avez d'autres attendus, des recruteurs ou des sortants récents ?

**V.B :** Alors, ce que l'on a mis en place depuis l'année dernière, c'est tout nouveau, c'est un conseil de perfectionnement sur la filière. Donc, le premier a eu lieu au mois de juillet 2025, le deuxième aura lieu en avril, et dans cette rencontre qui mêle l'ensemble des parties prenantes, on a un panel de représentants d'enseignants de l'école qui participent aux enseignements. On a bien sûr, des élèves de la formation en cours et des formations précédentes. On a un panel aussi de tuteurs de positionnement et de tuteurs de mémoire qui sont extrêmement précieux dans le dispositif. Et puis, des représentants de l'école, avec la direction des études, notamment, et, c'est important, des représentants des établissements recruteurs : On a notamment un chef d'établissement qui a répondu favorablement à cette représentation, nous allons en rechercher de nouveaux pour enrichir les débats et idées sur l'évolution du métier DS. Cette année, on va consacrer plus de temps, donc une journée entière, au conseil de perfectionnement, pour réfléchir ensemble aux évolutions que l'on peut pousser dans cette formation, compte tenu des besoins sur le terrain. On a à la fois des indicateurs qui arrivent de la direction des études, qui entreprend chaque année une étude à

plus d'un an après la prise de fonction, sur l'adéquation entre la formation et la prise de poste, en sachant ce qui a manqué, ce qui a été particulièrement utile.

On part de ces données-là et ensuite, on projette des besoins nouveaux, pour que l'on fasse évoluer le dispositif de formation. Et l'année dernière, quand on s'est vu au mois de juillet, les élèves avaient fait remonter qu'ils auraient aimé avoir plus de séances de simulation, ce qui manque encore beaucoup dans l'offre de formation des directeurs des soins. Les élèves réclament beaucoup d'interfiliarité, mais ils réclament aussi de la simulation. Alors ce n'est pas toujours facile à mettre en place parce qu'il faut des plus petits groupes, il faut de la vidéoscopie pour aider à débriefer, il faut des gens qui savent faire. Toutes ces conditions sont parfois difficiles à réunir. Mais on a réussi à le mettre en place avec l'aide de deux trinômes de gouvernance dans des établissements qui fonctionnaient plutôt bien. On a réussi à le mettre en place dès la promotion 2025, au mois de décembre. Et ça, c'est un délai plutôt concluant pour que les élèves, du coup, soient placés en situation à la fois favorable ou défavorable, en situation de directoire. Et donc, on a pu mettre en place quelque chose de nouveau grâce à ce conseil de perfectionnement. Donc, je pense que cette instance est un bon levier pour continuer à faire évoluer le dispositif tel qu'il existe.

**A.C :** Sur le partenariat entre l'AFDS et l'EHESP, la Fédération directeur des soins. Qu'est-ce qui s'est mis en place et se poursuit sur cette année ?

**V.B :** Je pense qu'on est rentré dans un partenariat solide et pérenne. L'AFDS vient trois fois par an auprès des élèves. Une fois au mois de janvier ou début février, avant le départ en stage, pour présenter l'association, son rôle, sa composition et évoquer les besoins qu'il peut y avoir en matière d'animation des journées d'études, auprès des élèves. Il y a une deuxième rencontre qui a lieu au moment de la recherche



de postes, avant que ne paraisse la publication des postes pour pouvoir apporter en plus des conseils qui sont déjà fournis, tant par les tuteurs de positionnement, que par moi-même, ou encore par les représentants des organisations syndicales. Il s'agit de conseils en matière de posture, de stratégie, de questions à poser au chef d'établissement au moment de la recherche d'affectation. Et puis, une dernière rencontre en fin d'année, qui se situe à l'aube de la prise de fonction, en matière de conseils et d'adhésion aussi à l'association, pour pouvoir garder du lien et faire fonctionner le réseau professionnel. Donc ça, ce sont les trois temps de rencontre. Puis, il y a évidemment le moment important des journées d'études, qui sont déjà enregistrées dans la maquette pédagogique, de manière à ce que les élèves y participent de manière obligatoire, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des journées d'études pour les autres associations professionnelles, qui permettent l'accès à certains élèves, mais dans un contingentement beaucoup plus limité, non seulement pour des raisons financières pour l'école, mais aussi pour des raisons organisationnelles de ces journées en fonction du lieu qui est choisi. Le choix a été fait de se porter sur l'AFDS depuis mon arrivée, depuis 2023.

**A.C. : Il y a aussi les trophées, du coup, avec un volet pour les étudiants ?**

**V.B. :** Pendant ces journées d'études, les élèves, non seulement participent au niveau de l'animation, mais présentent aussi dans leur catégorie, un des meilleurs travaux, réalisé dans le cadre de l'unité d'enseignement qui a trait au partenariat entre les professionnels de santé et les usagers. Le choix s'est porté sur cette option l'année dernière pour permettre d'articuler cette opportunité que représentent les trophées et la charge de travail que représente leur année de formation. Et comme il s'agissait d'un travail déjà très conséquent qui leur a été demandé au sein du dispositif, on a choisi de le valoriser dans le cadre des trophées. Effectivement, ça a une portée nettement plus visible grâce aux trophées et grâce à cette communication qui s'ensuit.

Tout le monde est gagnant. C'est vrai que le sujet du partenariat avec les usagers, c'est un sujet encore à développer donc je pense que pour cette année, on restera encore sur le même sujet.

**A.C. : Il y a également leur participation au conseil d'administration. Je ne sais pas s'il y a un retour spécifique là-dessus ou pas ?**

**V.B. :** Non. En-tout-cas, moi, je n'en ai pas. Les élèves élisent leurs délégués en début d'année, donc troisième semaine de janvier. Ils élisent leurs délégués de promotion, les délégués pour l'AFDS, les représentants d'affectation, les représentants de communication, enfin il y a tout un tas de rôles qui leur sont demandés et qui leur sont proposés, et donc à cette occasion l'élection des deux délégués demandés par l'AFDS est réalisée. Alors on le fait de la même façon que pour les délégués de promotion, c'est un scrutin uninominal à un tour. Cette année, les deux déléguées de promotion destinées à représenter la promotion au sein de l'AFDS sont désignées. Ce qui était bien, parce que quand le premier temps de rencontre a eu lieu avec Laurence LAIGNEL et Dominique PERENNOU, les deux représentantes ont pu se présenter.

Après, avec tout le contexte aussi à l'EHESP à prendre en compte, qui est quand même un contexte un petit peu complexe, on a un renouvellement d'une partie de notre corps enseignant, avec aussi des nouveautés probablement pour cette année, et puis un renouvellement aussi de la direction du département dans lequel la filière est rattachée, ce qui peut donner une coloration un peu différente pour l'ensemble des filières de formation de la fonction publique hospitalière. En-tout-cas, moi, je suis contente de pouvoir continuer à porter un dispositif ambitieux, exigeant et innovant, notamment en matière de recherche avec une offre de cinq options de mémoire qui laissent la place à des travaux de groupe. Ces nouveautés semblent appréciées par les élèves et répond à des évolutions de la profession, donc je pense que cela va dans le bon sens.



# RETROUVEZ LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L'AFDS

[www.afds-directeurs-soins.fr](http://www.afds-directeurs-soins.fr)

## Rejoignez la dynamique collective des Directeurs des Soins !

Rejoindre l'AFDS, c'est :

**REJOIGNEZ-NOUS**

- ✓ Intégrer un réseau national de Directeurs des Soins engagés
- ✓ Participer à une réflexion collective sur l'évolution de notre fonction
- ✓ Contribuer à la reconnaissance et à la valorisation de notre rôle stratégique
- ✓ Bénéficier d'espaces d'échanges, de partage d'expériences et de production collective

*Dans un contexte en constante évolution, la force du collectif est essentielle pour porter notre voix et affirmer l'importance du Directeur des Soins au sein des organisations de santé.*



**Adhérez et participez activement à la construction de l'avenir de notre profession en scannant le QR Code suivant :**



**[www.afds-directeurs-soins.fr](http://www.afds-directeurs-soins.fr)**



**02 41 35 54 02**



**[secretariat@afds-directeurs-soins.fr](mailto:secretariat@afds-directeurs-soins.fr)**



**4 rue Larrey, 49100 ANGERS**